

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 10 MARS 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 4 mars 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUÏ, Héritier LUNDA, Nadia CARCASSET, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Séverine BUSSON, Marie-Dominique CRIBIER, Laurence MOLINARI, Isabelle QUESNEL, Philippe DECOMBLE, Karla AREL, Marc ESNAULT, Naïma FERROUDJI, José MARTINS, Patricia BARTOLI, Jocelyn MINATCHY, Norman PANTER, Jérémy SIMON, Thomas ZLOWODZKI, Jacques BENISTY, Thierry BESSE, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Alice SEBBAG), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc LE MEUR), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Brigitte JAUNET (pouvoir à Danièle GARCIA), Eléonore MORENO (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Mélanie SCHLATTER (pouvoir à Jacques BENISTY), Yassin LAMAOUÏ (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

#### Absents

Nombre de membres  
composant le conseil : 39

en exercice : 39  
présents : 30  
représentés : 9  
absents : 0

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

Publiée le : **CONSEIL MUNICIPAL DU : 10 MARS 2022**  
**14 MARS 2022**  
Présents : **30** **DELIBERATION N° : 14499**  
Représentés : **9**  
Absents : **DGST DE SECTEUR : DENIS DRAPPIER**

---

Pour : **36** **SERVICE : URBANISME**  
Contre :  
Abstention : **3** **AFFAIRE SUIVIE PAR : CATHERINE DIJON**

## **APPROBATION DU CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT 2022**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération communautaire n°19-219 du 12 décembre 2019 adoptant le Programme local de l'habitat pour 2020-2025,

**VU** la délibération communautaire n°21-195 du 16 décembre 2021 d'approbation du Contrat de Relance et de Transition Energétique

**VU** la délibération communautaire n° 22-011 du 3 février 2022 approuvant le contrat de relance du logement 2022,

**VU** le Plan de France Relance,

**VU** le dispositif d'aide à la relance de la construction durable,

**VU** le contrat de relance du logement,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour les communes volontaires de bénéficier de l'Aide à la Relance de la Construction Durable pour l'année 2022, dont les modalités ont été définies dans le cadre du Plan France Relance,

**CONSIDERANT** que les critères de versement de l'aide à la relance de la construction durable ont été modifiés par le Gouvernement et que dans ce cadre la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, peut s'inscrire dans le dispositif,

**CONSIDERANT** que les projets à venir sur la commune répondent aux critères définis,

**VU** l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des Politiques Environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations Internationales, réunie en date du 17 février 2022.

## APRES EN AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** le contrat de relance du logement ci-annexé.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce contrat et l'aide à percevoir.

Pour extrait conforme.



**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

